

2007-09-13

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### La soutenabilité des finances publiques dans le contexte du vieillissement

(Article publié dans la Revue économique de septembre 2007)

À l'instar de la plupart des autres pays européens, les finances publiques belges seront confrontées aux conséquences du vieillissement de la population, qui aura une incidence significative sur la société. Ainsi, l'on s'attend à ce que, la croissance économique ralentisse consécutivement à la diminution de la population en âge de travailler. De plus, les dépenses publiques de pensions, de soins de santé et de soins aux personnes âgées subiront une forte pression à la hausse. Selon le Comité d'étude sur le vieillissement, les dépenses publiques liées à l'âge augmenteront en Belgique de pas moins de 6,2 points de pourcentage du PIB entre 2006 et 2050, l'impact du vieillissement sur les finances publiques se faisant surtout ressentir à partir de 2010.

Le vieillissement constitue dès lors un défi majeur aussi bien pour la Belgique que pour l'ensemble de l'UE. Pour pouvoir y faire face, il convient d'élaborer une stratégie cohérente comprenant des aspects ciblés sur les plans tant budgétaire et économique que social. La diminution progressive de la dette publique, l'accroissement de la participation au marché du travail, l'augmentation de la productivité et la réforme des régimes de pension, de soins de santé et de soins à long terme sont autant d'éléments clés de cette stratégie.

Certains États membres de l'UE possèdent déjà des finances publiques saines et soutenables et de nombreux autres ont mené des réformes, notamment en matière de pensions, pour être en mesure de relever ce défi. Ces pays peuvent aborder l'avenir avec confiance. La grande majorité des États membres ont toutefois encore beaucoup de chemin à parcourir. Sur la base de leur situation budgétaire actuelle et de l'augmentation attendue des dépenses publiques liées à l'âge, les États membres de l'UE sont répartis par la Commission européenne en trois groupes, selon le risque qu'ils présentent en matière de soutenabilité à long terme des finances publiques. La Belgique appartient au groupe des pays présentant un risque moyen: le taux d'endettement y est encore très élevé en dépit de la baisse ininterrompue enregistrée ces dernières années, et les coûts budgétaires du vieillissement y sont plus élevés que la moyenne de l'UE. Le maintien d'une discipline budgétaire s'avère dès lors nécessaire pour garantir un excédent primaire élevé pendant de longues années encore et pour continuer sans relâche à réduire le poids de la dette publique.

En s'inspirant des projections du Comité d'étude sur le vieillissement, la section « Besoins de financement des pouvoirs publics » du Conseil supérieur des finances a élaboré une trajectoire budgétaire permettant de faire face aux coûts budgétaires du vieillissement. Selon cette trajectoire, les excédents budgétaires structurels devront progressivement être renforcés dans les années à venir. La Section souligne - à juste titre - qu'il convient d'interpréter ces objectifs comme un effort minimal. L'évolution favorable des finances publiques pourrait en effet être menacée si ces objectifs n'étaient pas atteints. Au cas où de grands écarts surviendraient, par exemple dans l'hypothèse où les administrations publiques ne parviendraient pas à constituer des excédents budgétaires dans les années à venir, les marges pour le financement des coûts budgétaires du vieillissement seraient insuffisantes et une résurgence de l'effet boule de neige de la dette publique ne pourrait être exclue à terme.